Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MALGRÉ L'INCENDIE DE LA CASERNE D'YVERDON

L'accueil des réfugiés de la violence continuera

Sans attendre le résultat des investigations quant à l'origine criminelle ou accidentelle de l'incendie de la caserne d'Yverdon-les-Bains, le Conseil d'Etat et la Fondation FAREAS regrettent de voir ainsi compromis l'accueil de réfugiés de la violence dans un bâtiment en surface. Ils s'étaient réjouis de pouvoir offrir ce lieu de vie qui correspondait à l'accueil digne et humain que le gouvernement entend réserver à ces gens chassés de chez eux par la guerre et ses conséquences. Le Conseil d'Etat précise une fois encore qu'il entend assumer ses responsabilités dans le cadre de la politique d'accueil décidée par la Confédération; dans ce sens, l'incendie de Chavannes puis celui d'Yverdon ne modifient ni ses obligations à l'égard de l'Office fédéral des réfugiés, ni sa volonté de pratiquer une politique d'accueil à la fois ouverte et réaliste. Les abris PCi continueront d'être ouverts en fonction des besoins, mais avec une sécurité renforcée.

110 à 120 réfugiés de la violence arrivent chaque semaine dans le canton de Vaud, selon la répartition décidée par la Confédération (8,6% attribués au canton de Vaud). Pour préparer cet accueil et vu l'extrême difficulté à trouver des lieux d'hébergement en surface, le Conseil d'Etat décidait le 12 avril dernier d'imposer aux communes la mise à disposition de leurs centres de protection civile. Sept abris sont déjà ouverts et tant le Conseil d'Etat que la Fondation FAREAS constatent avec reconnaissance la qualité de l'accueil que la population et les autorités communales réservent à ces réfugiés de la violence.

La commune d'Yverdon, avec laquelle l'autorité cantonale s'est entretenue, ne remet pas en question sa participation à l'effort du canton; le Conseil d'Etat, la commune et la Fondation FAREAS vont étudier dans quelle mesure il serait malgré tout possible d'accueillir des réfugiés dans la partie de la caserne d'Yverdon non touchée par l'incendie afin de pouvoir respecter la volonté cantonale d'héberger dignement ces réfugiés. Mais de nouvelles mesures de sécurité s'imposent: si les centres occupés font déjà l'objet d'une surveillance 24 heures sur 24, il faut aujourd'hui assurer également la surveillance des centres avant l'arrivée des réfugiés. Deux options sont d'ores et

déjà retenues : renforcer les portes et les grillages qui entourent ces ouvrages et confier à un veilleur ou à une société privée une veille active de nuit.

Les incendies, et quelle que soit leur origine, ne font que compliquer la tâche de ceux qui sont chargés de l'hébergement des réfugiés ; le Conseil d'Etat et la Fondation FAREAS regrettent infiniment que la destruction de ces lieux pénalise la qualité de vie de réfugiés qui viennent légitimement chercher un abri temporaire en Suisse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juillet 1999

Anne-Catherine Lyon, présidente du GICA, 021 316 45 39 Bernard Brodard, FAREAS 021 637 57 00